

Décision n°2013/12-04
relative
à l'habilitation de l'Ecole des métiers de l'environnement
(EME)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet :

Dossier A : renouvellement de l'habilitation de l'établissement à délivrer, à compter du 1^{er} septembre 2014, le titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant.
Dossier E : extension à la voie de l'apprentissage de l'unique diplôme de l'école, sans spécialité, à compter du 1^{er} septembre 2014.

- Vu la demande présentée par l'Ecole des métiers de l'environnement,
- Vu le rapport établi par : Laurent MAHIEU (rapporteur principal), Anne-Marie JOLLY (membre de la CTI), Sylvie CHEVALET (experte) et présenté en réunion plénière de la CTI le 10 décembre 2013,
- Entendu Marie-Dominique DE CAYEUX, directrice et Nathalie SAVINA, Directrice des études,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

Etablissement privé d'enseignement supérieur, sous statut associatif, l'Ecole des métiers de l'environnement a été créée en 1992. Depuis la rentrée 2007, l'école est habilitée à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'EME en formation initiale sous statut d'étudiant. L'établissement est reconnu par l'État depuis 2008 et bénéficie d'un contrat depuis 2010. Le contrat 2013 – 2016 est en cours de négociation. L'école a intégré le PRES Université Européenne de Bretagne en 2013.

L'école est dédiée aux métiers de l'environnement, elle offre une formation d'ingénieur en 5 ans. Son ancrage est encore essentiellement régional.

L'école est installée sur un campus multi disciplinaire regroupant une vingtaine de structures dédiées à l'enseignement supérieur dont la diversité permet des interactions positives.

L'école conduit ses évolutions en toute autonomie en s'appuyant sur ses instances internes / externes et dans un dialogue contractuel avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Dans le contrat quadriennal avec le MESR (2013 – 2016), 3 axes stratégiques sont présentés. Ils ont été développés lors de la visite d'audit et enrichis d'un quatrième axe transversal :

1. Formaliser l'inscription de l'école sur le territoire à travers les structures académiques et institutionnelles comme avec le milieu professionnel (consolider l'existant ; mener une réflexion prospective ; évaluer les solutions d'adossement).
2. Asseoir le positionnement formation avec des modalités pédagogiques innovantes. Le contrat insiste sur le développement de la formation d'ingénieur : contenus orientés vers le développement durable ; effectifs, réussite et apprentissage ; ouverture à l'international ; pédagogie et TICE.
3. Développer une activité de recherche avec les équipes partenaires et de façon autonome (identité ; partenariats régionaux ; moyens (enseignants chercheurs habilités à diriger des recherches) ; production et projets.
4. Intégrer le développement durable à tous les niveaux de fonctionnement de l'établissement.

Les trois dernières années de la formation d'ingénieur, sous statut étudiant, accueillent des promotions de 80 élèves, elles sont précédées par un cycle préparatoire de deux années qui a des promotions plus réduites de 25 élèves.

La formation d'ingénieurs est centrée sur le génie industriel de l'environnement. En dernière année du cycle ingénieur, deux options sont dorénavant proposées, en cohérence avec les domaines de recherche. L'offre de partenariats ERASMUS s'est fortement enrichie et est attractive.

Par ailleurs, l'école propose en cohérence un Bachelor « coordinateur en projet environnementaux » en trois ans et un Mastère Spécialisé en « Eco – efficacité industrielle et territoriale ».

Synthèse de l'évaluation de la formation sous statut d'étudiant

Points forts

- Les recommandations du dernier audit ont été globalement suivies.
- Le bon développement du dialogue formel et informel dans l'école ; un véritable management participatif (où sont concernés, enseignants, administratifs et élèves ingénieurs) ;
- Une bonne approche des métiers visés et de l'environnement professionnel avec un positionnement bien défini de l'école.
- Des échanges avec les écoles du site sur les pratiques pédagogiques et les enseignements.
- La qualité du référentiel de compétences et la description des liens entre syllabus et compétences professionnelles.
- La bonne complémentarité recherche-formation.
- Le bon réseau professionnel de l'école.
- L'implication du président du Conseil d'Administration.
- La disponibilité des enseignants et des autres personnels vers les élèves.
- Une stratégie clairement exprimées qui comporte une « feuille de route recherche ».
- La qualité des partenariats ERASMUS noués.
- La stabilisation du cycle préparatoire afin d'alimenter le cycle ingénieur.

Points faibles

- Ecole peu connue malgré un positionnement sur un créneau recherché par les jeunes.
- Le recrutement sur concours en cycle ingénieur est encore instable et de niveau plutôt faible.
- Le temps disponible consacré à la recherche par les enseignants chercheurs est encore faible (35 % du temps avec un jour par semaine dans le laboratoire de rattachement).
- Les ressources budgétaires autres que les frais de scolarité sont peu élevées.
- Le projet de fin d'études est très technique et scientifique. Les dimensions de gestion, organisation et management d'un projet niveau ingénieur ne sont pas suffisamment mentionnées ni évaluées.
- Le placement en CDI reste difficile (24 / 41).

Opportunités

- La nouvelle offre de formation complémentaire à la formation d'ingénieur peut contribuer à consolider la renommée de l'école grâce à l'accueil de nouveaux publics.
- Le domaine thématique général de l'école reste très porteur, en liaison forte avec les attentes sociétales.

Risques

- L'assèchement des possibilités de recherche si la charge d'enseignement augmente (Mastère Spécialisé ; formation par alternance).
- Le trop fort ancrage breton pour une formation ayant un positionnement original dans le paysage français des formations d'ingénieurs.
- La hausse des frais de scolarité.
- Le fonctionnement permanent en limite de charge.

En conséquence, la CTI **émet une décision favorable pour une durée de 6 ans** à compter du 1er septembre 2014 à l'habilitation de l'Ecole des métiers de l'environnement à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant, **sous statut étudiant** :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole des métiers de l'environnement ».

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

- Améliorer la qualité du recrutement.
- Poursuivre les efforts déployés en matière de démarche qualité et de communication.
- Veiller à maintenir la capacité de recherche.
- Diminuer le temps consacré à l'enseignement présentiel.
- Développer le suivi de l'emploi relativement aux deux options de dernière année.
- Développer des ressources pérennes complémentaires.
- Valoriser en interne et externe le développement de la dimension internationale des études.
- Valoriser autour du projet de fin d'études les compétences économiques, sociales et environnementales.

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, au diplôme suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole des métiers de l'environnement »

Synthèse relative au projet de formation sous statut d'apprenti

Le projet est souhaité par les partenaires de l'école ; le réseau des entreprises est motivé, et l'école a fait preuve de réactivité dans un temps limité.

La maquette des enseignements est cadrée. Cependant, le projet n'est pas abouti dans sa dimension essentielle, à savoir l'alternance pédagogique entre l'acquisition de compétences en entreprise et les modalités de formation nouvelles à développer au sein de l'école, notamment pour tenir compte de la spécificité du recrutement envisagé (BTS) en vue d'atteindre l'ensemble des acquis de l'apprentissage attendus.

Du point de vue de l'ingénierie de formation, la répartition des compétences à acquérir en entreprise et à l'école n'est pas définie. Par ailleurs, le séquençage de l'alternance proposée n'est pas compatible avec le besoin de l'entreprise d'évaluer l'apprenti pendant la période d'essai (la 1ère période de 12 semaines se déroule à l'école ce qui ne peut pas être accepté).

Du point de vue de la pédagogie, des éléments indispensables restent à concevoir (livret de l'apprenti ; livret de compétences).

Le CFA choisi n'a pas l'expérience de l'apprentissage en formation d'ingénieur et ne semble pas en voir la spécificité. Néanmoins l'école pourrait se rapprocher de formations d'ingénieurs par apprentissage voisines pour avancer dans le projet.

En conséquence, la CTI **émet une décision défavorable** à l'habilitation de l'EME à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole des Métiers de l'Environnement **sous statut d'apprenti**.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 décembre 2013

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 janvier 2014

A handwritten signature in blue ink, reading 'P. Masse', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le président

Philippe MASSÉ